



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

COLLECTE DES DONNÉES STATISTIQUES 2024 DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Service Statistiques - Veille des marchés

Version Janvier 2025



Sommaire

1 OBJECTIFS ET CONTEXTE

2 CADRE LEGAL

LOI MODIFIÉE DU 1^{ER} AOÛT 2007

3 CALENDRIER DE LA COLLECTE DES DONNÉES STATISTIQUES

4 FORMULAIRE ILR DES DONNÉES STATISTIQUES EN LIGNE – ELECSTAT

MÊME OUTIL DE COLLECTE ET QUESTIONNAIRE

5 DOCUMENTS DE REFERENCE

USER GUIDE – INFOBULLES

6 QUALITÉ ET FIABILITE DES DONNÉES

1. Objectifs et contexte

- ➔ Disposer de **données statistiques fiables du secteur d'énergie électrique** luxembourgeois
- ➔ Effectuer le **suivi quadrimestriel et annuel** du secteur électricité

- ➔ Rapport du régulateur sur ses activités et l'exécution de ses mission, à destination des autorités nationales et communautaires *
- ➔ Indicateurs suivis par ce questionnaire : infrastructure, raccordements, installations de production, informations sur les clients, consommation, fournisseurs, autoconsommation, points de recharge

* Publié aussi sur le site de l'ILR:

<https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Electricite/Commun/Publications/Rapports-et-etudes/Pages/default.aspx>

2.1 Cadre légal - Loi modifiée du 1^{er} août 2007* relative à l'organisation du marché de l'électricité

Le régulateur est investi des missions suivantes (article 54):

- la collecte, l'exploitation, l'évaluation et la publication d'informations statistiques relatives au marché de l'électricité; ...
- Les entreprises d'électricité sont tenues de fournir régulièrement, suivant les indications du régulateur, les informations pertinentes nécessaires à l'accomplissement de sa mission de surveillance et de contrôle;
- Rapport du régulateur sur ses activités et l'exécution de ses mission, à destination des autorités nationales et communautaires.

* <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2007/08/01/n13/jo>

texte coordonné inofficiel: <https://assets.ilr.lu/energie/Documents/ILRLU-1685561960-1117.pdf>

2.3 Cadre légal – Sanctions administratives

L'article 65 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 sur les sanctions administratives



- En cas de manquement, engagement d'une procédure contradictoire
- Le cas échéant une sanction visée à l'art. 65 (1)

Loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, article 65:

En cas de constatation d'un fait susceptible de constituer un manquement [...], le régulateur engage une procédure contradictoire [...]. [...] le régulateur peut prononcer [...] une ou plusieurs des sanctions visées au paragraphe (1).

3. Calendrier de la collecte des données statistiques

Données statistiques 2024

Trimestre 4 et données
annuelles:
02.01.25 - 14.02.25

Données statistiques 2025

Données trimestre 1 + 2 2025:
01.07.25 - 1.08.25

Données trimestre 3 2025:
01.10.25 - 03.11.25

Trimestre 4 et données annuelles:
Début Janvier 2026 - mi-février 2026

4. Formulaire ILR des données statistiques en ligne - ElecStat

MÊME OUTIL DE COLLECTE

- Plateforme de **saisie en ligne** accessible à chaque prestataire via un identifiant et un mot de passe personnalisé
- Outil garantissant un **processus automatisé, sécurisé et d'utilisation intuitive**
- Outil assurant un **processus intégré** de collecte des données : **saisie – transmission – notification – traitement**

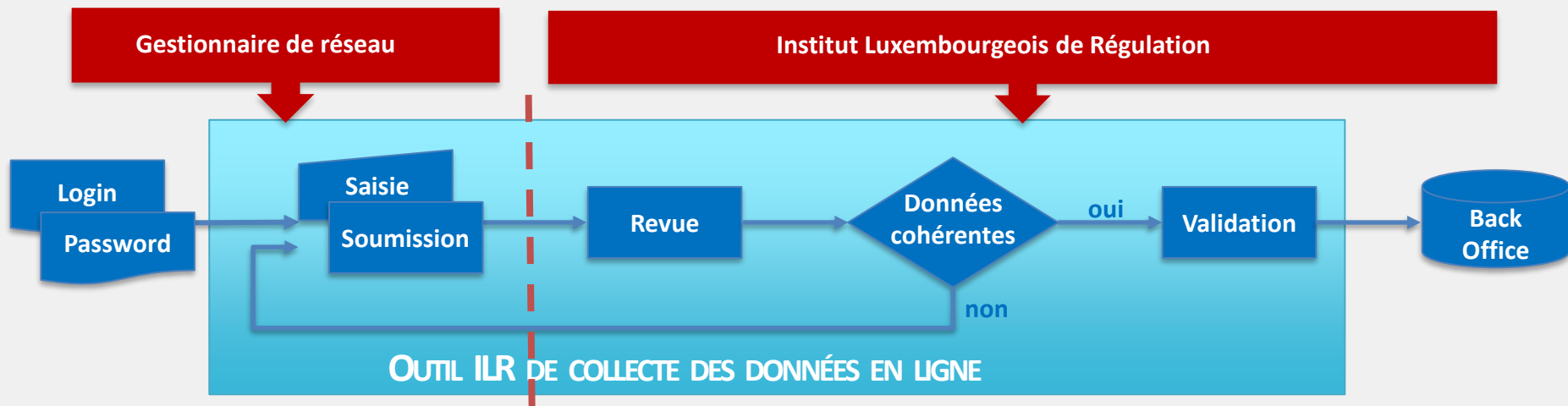
Outil ILR de collecte des données en ligne

Gestionnaire de réseau
saisir, visualiser, télécharger, imprimer et transmettre
les données

INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION
traiter les données transmises par le prestataire

4. Formulaire ILR des données statistiques en ligne - ElecStat

NOUVEAU PROCESSUS DE COLLECTE

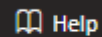


5. Documents de référence

- **User guide** : manuel d'utilisateur présentant les fonctionnalités du formulaire ILR de collecte en ligne - ElecStat
- **Infobulles** : liste des indicateurs (+ codes internes) à renseigner



Disponibles dans le formulaire en ligne - ILR sous



6. Qualité et fiabilité des données statistiques



une **image exhaustive, conforme et exacte du marché électrique**
au niveau national et au niveau européen



Permet de faire le **suivi national et européen**

Constitue **la base des analyses** permettant de mettre en place les mesures adéquates
au niveau national et européen

Permet une **meilleure connaissance du marché et de l'infrastructure**, le
positionnement des prestataires par rapport au marché national

Importance de la participation et de la coopération de chacun des gestionnaires respectant le délai fixé



Merci de votre bonne coopération.

Contact

elecstat@ilr.lu

+352 28 228 - 421 ou – 442 ou – 424



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

17, rue du Fossé
Adresse postale
L-2922 Luxembourg

T +352 28 228 228
F +352 28 228 229
info@ilr.lu

www.ilr.lu